

CHRONIQUE

de la Semaine

Bimensuel d'informations générales, d'analyses et de publicité

www.chroniquedelasemaine.com

Difficile respect de la limitation
des mandats en Afrique :

**Et si les Constitutionnalistes
du continent noir posaient
désormais leurs orteils sur
l'héritage de nos ancêtres ?**

P.3



**Golfe 2 : La Division des
Opérations Fiscales
de l'OTR** P.7
**s'installe
désormais
à Novissi**



Le bâtiment abritant l'OTR

Élections législatives et
régionales du 13 avril 2024 :

**Les points se
mettent sur les «i»** P.3



Les électeurs lors d'un vote (Archives)

**L'ARCOP en atelier
de revue des marchés
publics à Lomé** P.5



Aftar Morou, DG de l'ARCOP (2^{ème} à partir de la droite)
à l'ouverture de l'atelier

Certification des médias togolais
aux normes standards :



Marc Aboflan Responsable Afrique JTI

**Le RSF et la JTI
ont échangé
avec des patrons
de presse**

P.2

La Saint Valentin 2024 mise en berne
par le mercredi des Cendres :



**« À travers le
désert Dieu
nous guide vers
la liberté »,
Pape François** P.6



**Apprêter sa juste monnaie avant un poste
de péage, c'est favoriser un franchissement
fluide et rapide.**



Société : La brasserie BB Lomé au grade ISO 26000 pour sa politique de la RSE

Cette distinction de la première entreprise de boissons au Togo découle non seulement de la qualité de ses produits mais surtout de sa politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). La société a présenté le certificat mercredi 7 février dernier à Lomé. Cet accomplissement positionne BB Lomé comme leader exemplaire dans l'intégration de la durabilité au cœur de ses activités.



Photo de famille

En guise de reconnaissance et d'encouragement pour son engagement pour la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), visant à mieux répondre aux enjeux sociaux et environnementaux, la Boissons Rafraichissantes BB Lomé, a décroché le Label Engagée RSE délivré par l'association française de normalisation, AFNOR et Responsibility Europe. « Le

Label 'Engagé RSE', décerné par l'AFNOR, constitue une reconnaissance éminente de l'engagement des entreprises dans des pratiques responsables et durables. Ce label rigoureux, basé sur la norme internationale ISO 26000, évalue plus d'une cinquantaine de critères liés à la RSE. Il a la maturité des démarches RSE de l'entreprise. BB Lomé est donc particulièrement honorée



Les certifications de la Brasserie BB Lomé présentées

de recevoir le Label Engagé RSE au niveau progression. Ceci témoigne de ses efforts constants en matière de responsabilité sociétale », a expliqué Placide Dougah, Directeur du Cabinet Valora, chargé d'accompagner BB Lomé dans le processus de labellisation. Cette labellisation résulte de la volonté de la BB Lomé de maîtriser les enjeux liés à la santé, la sécurité et à la protection de l'environnement. « Dans son modèle de fonctionnement l'entreprise a l'obligation de respecter toutes les réglementations en vigueur au Togo sur le plan environnemental, social et sociétal. Cette labellisation, est gage de travail sûr pour l'ensemble des collaborateurs et des parties prenantes. Elle permet de maîtriser tous les

enjeux liés à la sécurité, à la santé et à la protection de l'écosystème », a-t-il souligné.

BB Lomé a initié plusieurs initiatives sociales en lien avec sa politique RSE. Il s'agit notamment des programmes éducatifs et de santé destinés à améliorer la qualité de vie au sein des communautés locales. Ces actions soulignent l'engagement de l'entreprise pour le bien-être des populations et sa volonté de contribuer activement au développement durable et inclusif et de l'engagement de BB Lomé envers la responsabilité sociale. Elle place ainsi l'entreprise à l'avant-garde de la transformation vers un avenir plus équitable.

Selon Thierry FERAUD, Directeur Général de la BB

Lomé, la société s'est engagée à se développer au niveau de son industrie et ensemble avec les Togolais. « C'est un label extrêmement puissant pour l'entreprise. Les facteurs qui ont favorisé cette labellisation, c'est d'abord une envie, une histoire de conviction de protéger l'environnement, les citoyens ainsi que l'ensemble des parties prenantes. C'est une histoire aussi de conviction de transparence. La BB Lomé SA renouvelle son engagement à contribuer à l'atteinte des ODD. A travers ces certifications, et labels, elle entend sensibiliser le public grâce à ces initiatives visant à développer le Togo et renforcer sa réputation en tant qu'acteur engagé dans le progrès durable.

La BB Lomé est la 8^{ème} société, tout secteur confondu, tout pays confondu en Afrique et la 1^{ère} entreprise au Togo à avoir obtenu le Label « Engagé RSE », de l'AFNOR sur la norme internationale ISO 26 000.

Carole A.

Certification des médias togolais aux normes standard : Le RSF et la JTI ont échangé avec des patrons de presse

Accompagner les médias togolais à être de plus en plus crédibles et fiables pour aboutir à la certification standard Journalism Trust Initiative (JTI), c'est l'objectif d'une rencontre d'échanges entre les patrons de presse et le Directeur du Bureau Regional Afrique de Reporters Sans Frontières et le Responsable Afrique de la Journalism Trust Initiative à Lomé le vendredi 9 février dernier. Ainsi, la norme JTI vient renforcer la relation publique et média, l'audience des médias et accroître sa rentabilité. Cette rencontre qui a vu la participation d'une vingtaine de patrons de presse, consiste à mettre en place un certain norme pour la qualité des médias togolais.

Pour expliquer aux participants les procédures de l'accréditation JTI, Marc Aboflan le Responsable Afrique de la dite organisation a dans un exposé invité les médias togolais au respect scrupuleux des règles d'éthique et de la déontologie du métier du journalisme en passant par une bonne gestion administrative jusqu'à la qualité esthétique. « C'est la base indispensable de toute demande de certification JTI » a-t-il martelé avant d'encourager ses confrères togolais à s'inscrire massivement pour ce label. L'objectif pour les organisateurs de cet événement, c'est comment faire pour rendre fiable les médias togolais. « L'objectif de cette

rencontre est donc d'expliquer d'abord en quoi consiste la Journalism Trust Initiative (JTI). En un mot et pour faire très simple, c'est comment faire pour qu'il y ait des normes de qualité standard dans les médias, et tout cela renvoie à quelque chose de très importante et qui renvoie à la pratique du journalisme: c'est la fiabilité de l'information. Si l'information est crédible et fiable le journaliste en soi aura moins de problème dans le cadre de l'exercice de sa fonction. Son patron aura également moins de problème. Mais plus l'information n'est pas vérifiée, plus l'information est considérée comme une information fausse ou quelque-chose qui est liée à la désinformation, cela expose le journal, cela



Sadibou Marong le Directeur du Bureau Regional Afrique de Reporters Sans Frontières, lors des échanges

entrave la crédibilité, cela engage des dépenses pour son patron » a expliqué Sadibou Marong le Directeur du Bureau Regional Afrique de Reporters Sans Frontières.

Outre rendre crédible les médias togolais, Reporters Sans Frontières et Journalism Trust Initiative se donnent pour mission d'accompagner certains parmi eux à la certifica-

tion.

« C'est un projet qui est extrêmement intéressant actuellement en Afrique nous avons au moins 350 médias qui sont dans le processus, au-delà, dans le monde c'est un millier de médias et ça doit aboutir à une certification. Et actuellement le seul média africain qui en bénéficie se situe au Niger. L'objectif de Reporters Sans Frontières et de Journalism Trust Initiative, c'est d'arriver à avoir 2, 3 ou 4 médias d'ici la fin de l'année, du Togo qui soient certifiés », a expliqué Sadibou Marong.

En effet, la certification garantit primo la crédibilité du média et de l'information. Et l'information de qualité développe la relation de confiance entre le public et le média. Secondo en termes de publicité, la certification permet aux médias d'avoir des partenariats avec des grandes entreprises d'ici et d'ailleurs. Un véritable élément de confiance.

Bien que le processus de la certification prend un peu de temps, dès lors que les patrons de presse seront emballés par le projet, des accompagnements en coaching et des dotations des bourses pour le paiement des audits ne feront pas défaut jusqu'à la certification, a rassuré Sadibou Marong, directeur du Bureau Afrique de RSF.

Daniel A.



Responsable

Directeur de la Publication

Rédactrice en Chef

Rédaction

Imprimerie SDR/Tirage : 2000 ex.

Élections législatives et régionales du 13 avril 2024 : Les points se mettent sur les «i»

Annoncé pour se tenir avant la fin du premier trimestre de l'année en cours, les élections législatives et régionales au Togo se tiendront finalement le 13 avril 2024. C'est l'information phare à retenir du Conseil des Ministres tenu le 8 février dernier sous les regards bienveillants de Faure Essozimna GNASSINGBE.

En effet, au cours de cette rencontre gouvernementale, l'exécutif a examiné et adopté six (06) décrets relatifs à l'organisation des élections législatives et régionales de 2024. Le premier porte répartition des sièges des députés à l'Assemblée nationale. La loi organique n°2024-002 du 31 janvier 2024 a porté le nombre des députés à l'Assemblée nationale de 91 à 113. En application de cette loi, un décret doit être pris pour procéder à la répartition des sièges de députés en fonction des circonscriptions électorales. Tenant compte de l'érection de chaque préfecture en circonscription électorale et des critères géographiques, démographiques et spécifiques, le décret adopté, porte le nombre de circonscriptions électorales de 30 à 39, d'une part, et, d'autre part, répartit les 113 sièges par circonscription électorale. Ainsi, dans les 39 circonscriptions électorales, les sièges sont répartis comme suit : « Dans le Grand Lomé, les circonscriptions électorales du Golfe et d'Agoè-Nyivé enlèvent respectivement 8 et 6

sièges. Pour la région Maritime, la circonscription électorale de Zio se voit attribuer 4 sièges. Les circonscriptions électorales des Lacs, Vo et Yoto reçoivent chacune 3 sièges. Celles d'Avé et Bas-Mono gagnent 2 sièges chacune. Quant à la région des Plateaux, les circonscriptions électorales de Haho et Ogou ont désormais chacune 4 sièges. Celles d'Est-Mono, Amou et Kloto enlèvent 3 sièges chacune. 2 sièges reviennent à chacune des circonscriptions électorales à savoir Agou, Anié, Moyen-Mono, Wawa, Akebou, Danyi et Kpélé. Blitta et Tchaoudjo ont désormais chacune 4 sièges de députés dans la région Centrale. Sotouboua et Tchamba ont 3 sièges chacune et Mô prend 2 sièges. La région de la Kara, voit la circonscription électorale de Kara prendre 4 sièges. Celles de Bassar, Dankpen et Kéran enlèvent 3 sièges chacune. Assoli, Binah et Doufelgou prennent chacune 2 sièges. Enfin, la région des savanes. La circonscription électorale de Tône enlève 4 sièges. Oti, Oti Sud, Tandjouaré, Kpendjal, Kpendjal Ouest et Cinkassé



ont désormais chacune 2 sièges de députés». Les candidats des partis politiques et autres entités qui comptent investir des candidats, sont donc fixés. A chacun de mouiller son maillot.

Le deuxième décret fixe la date des élections législatives et régionales et convoque le corps électoral pour lesdites élections. L'organisation des élections législatives et régionales de cette année 2024 a nécessité la modification du code électoral pour inclure des dispositions permettant la tenue de scrutins multiples.

Ainsi, conformément aux dispositions du code électoral et au regard du chronogramme proposé par la Commission électorale nationale indépendante, le Conseil des ministres a fixé la date des élections législatives et régionales au

samedi 13 avril 2024, et convoqué, en conséquence, le corps électoral pour lesdites élections.

Le troisième fixe les montants du cautionnement à verser pour les élections législatives et régionales de 2024. Le code électoral fait obligation à tout candidat de verser au trésor public un cautionnement dont le montant est fixé par décret en conseil des ministres, sur proposition conjointe de la Commission électorale nationale indépendante et du ministre chargé de l'administration territoriale. Pour les élections législatives et régionales de 2024, le montant du cautionnement est fixé à cinq cent mille (500.000) francs CFA par candidat, pour les candi-

dates aux élections législatives, et à deux cent mille (200.000) francs CFA par candidat, pour les candidats aux élections régionales.

Conformément à l'article 225 du code électoral, ces montants sont réduits de moitié pour les candidates aux deux élections.

Le quatrième décret porte ouverture et clôture de la campagne électorale pour les élections législatives et régionales de 2024. Le code électoral, notamment en son article 68, prévoit la fixation de la date d'ouverture et de clôture de la campagne électorale. Ainsi, pour les élections législatives et régionales du 13 avril 2024, la campagne électorale est ouverte le jeudi 28 mars 2024 à zéro heure et prend fin le jeudi 11 avril 2024 à 23h 59min. Le cinquième porte vote par anticipation des membres des forces de défense, forces de sécurité, forces paramilitaires et réserve opérationnelle, pour les élections législatives et régionales de 2024.

Le code électoral prévoit la possibilité pour les forces armées et de sécurité d'exprimer leur vote avant la date fixée pour le scrutin, en vue de leur permettre d'assurer la sécurité des citoyens du-

Suite à la page 4

Difficile respect de la limitation des mandats en Afrique : Et si les Constitutionnalistes du continent noir posaient désormais leurs orteils sur l'héritage de nos ancêtres ?

Dans le tourbillon des événements qui secouent notre continent africain, la question de la limitation des mandats présidentiels surgit avec acuité, interrogeant les fondements mêmes de nos démocraties naissantes. Aujourd'hui, il urge, nous semble-t-il très important, de mener la réflexion sur les constitutions africaines et la sociologie des peuples africains. Il nous revient de savoir si les constitutions africaines sont-elles adaptées au contexte africain de nos jours ? Et bien plus, doit-on faire adopter les constitutions africaines en faisant abstractions des réalités africaines qui sont les nôtres ?

S'il est une question fondamentale qui doit préoccuper le commun des mortels, c'est justement celle concernant l'adéquation des constitutions avec la sociologie africaine, étant donné que moult difficultés sont relevées à ce jour, dans les pays africains, surtout francophones, en ce qui concerne l'exercice du pouvoir politique avec les renversements des Gouvernements ou les coups d'Etats. Des coups d'Etats chantés et loués par certains esprits dans l'euphorie et parfois dans l'ignorance absolue des valeurs démocratiques.

En mode observations et réflexions, nous pouvons affirmer sans grand risque de nous éloigner de la vérité que

L'Afrique se présente comme un véritable laboratoire dans l'élaboration des constitutions qui sont adoptées, remises en cause, suspendues, abrogées puis renouvelées. Pour preuve, pendant ces dernières années, et en considérant les coups d'Etats intervenus au Mali, au Burkina Faso, en Guinée-Conakry, au Niger et tout récemment au Gabon, la tendance ou la mode des dirigeants actuels dans ces différents pays est justement que les constitutions qui existaient avant leur arrivée au pouvoir ne reflètent pas les réalités desdits pays. Tentant ainsi facilement de justifier les coups d'Etats et de se poser en bons militaires avides de changer les choses dans « la bonne



direction », de « faire autrement les choses » en prenant le pouvoir par la force des armes. Et généralement, l'une des toutes premières décisions des Militaires au pouvoir, que ça soit au Mali, en Guinée-Conakry, au Burkina-Faso, au Niger et au Gabon, est de suspendre immédiatement les constitutions. Outre ces coups d'Etats, l'annonce du report des élections présidentielles au Sénégal, initialement prévues le 25 février 2024, a enflammé les esprits et embrasé les rues, révélant une fois de plus la fragilité de l'édifice démocratique sur lequel nous prétendons bâtir notre avenir.

Ce n'est point un secret que le Sénégal, ainsi que d'autres nations de notre vaste continent, se trouvent à la croisée des chemins, où la quête de stabilité politique et de progrès social se heurtent aux écueils des ambitions personnelles et aux mirages d'un modèle démocratique importé, dont la limitation des mandats est souvent présentée comme une panacée. Or, à y regarder de plus près, cette prescription semble davantage relever du leurre que de la solution, une manipulation subtile qui, loin de garantir la stabilité, ne fait qu'exacerber les tensions.

Il apparaît, avec une évi-

dence de plus en plus criante et certaine, que la transplantation aveugle des modèles politiques occidentaux sur le continent africain ne saurait être la clef de voûte de notre édification démocratique. La diversité de nos cultures, l'unicité de nos histoires, la richesse de nos traditions appellent à une réflexion profonde sur la constitution de nos États, une réflexion qui puise dans le réservoir de nos propres valeurs et aspirations.

Il est temps, mes frères et sœurs d'Afrique, de reconnaître que la limitation des mandats, si elle peut participer à la prévention des abus de pouvoir, ne constitue pas en soi la garantie d'une démocratie saine et épanouie. Le problème de fond réside dans la nature même de nos institutions, dans la conception de notre vie politique et sociale, qui doit émerger de notre propre sève et non d'une greffe étrangère.

Suite à la page 5

Dodzi Kokoroko crée le Centre national d'évaluation des apprentissages

Prof Komla Dodzi Kokoroko a pris jeudi 8 février 2024 un arrêté instituant le Centre national d'évaluation des apprentissages (CNEA). Cet organe a pour missions principales d'assurer la conduite des évaluations nationales et internationales dans les cycles préscolaire, primaire et secondaire. Il a pour objectif d'améliorer la qualité des apprentissages à travers l'évaluation régulière des performances des élèves et des écoles académiques.

A la lecture de l'arrêté, le CNEA est un organe institutionnel technique du ministère des enseignements primaire, secondaire et technique, chargé du pilotage des dispositifs nationaux et internationaux d'évaluation standardisée des apprentissages dans les cycles préscolaire, primaire et secondaire. « Le CNEA participe à l'amélioration continue de la qualité des apprentissages à travers l'évaluation régulière des performances des élèves et des écoles académiques ; l'analyse des pratiques de classes ainsi que par la formulation des mesures de remédiation », précise Prof Kokoroko.

Le ministre des ensei-

gnements primaire, secondaire et technique détaille que le CNEA est chargé d'identifier les besoins du système en termes de données sur les apprentissages scolaires et de connaissance en vue de contribuer au pilotage du système éducatif ; suivre et évaluer périodiquement les acquis scolaires selon le cadre d'évaluation des apprentissages du pays et contribuer à la mise en œuvre des réformes. Le CNEA est aussi chargé d'évaluer les pratiques de classe à travers des méthodes spécifiques standardisées ; disséminer les résultats des évaluations scolaires à l'endroit des groupes cibles ; formuler et diffuser des recommandations ou sugges-



Prof. Dodzi Kokoroko, ministre des enseignements primaire, secondaire

tions de politiques éducatives pour accompagner le pilotage du système éducatif. De même, le CNEA est chargé d'assurer et de coordonner la participation du pays aux évaluations comparatives au niveau sous-régional, régional et international et de réaliser des études et analyses secondai-

res ainsi que la recherche.

Le CNEA dispose d'une direction exécutive, d'un comité scientifique et des comités régionaux d'évaluation des apprentissages. « Le directeur exécutif du CNEA est nommé par arrêté du ministre des enseignements primaire et secon-

daire. Il a rang de directeur », renseigne l'arrêté de Dodzi Kokoroko. Le comité scientifique se compose de chercheurs et de spécialistes scientifiques présidé par un enseignant chercheur. Il est nommé par le ministre des enseignements primaire et secondaire.

Les spécialistes des différentes disciplines sont susceptibles d'être intégrées au champ des évaluations menées par le CNEA.

Le comité scientifique est chargé d'apporter des orientations pour la conception et la mise en œuvre des évaluations. Il évalue aussi la qualité technique et scientifique de toutes les étapes du processus d'évaluations des apprentissages. Il propose enfin des questions de recherche pour les analyses thématiques et secondaires des évaluations.

La Rédaction

Élections législatives et régionales du 13 avril 2024 :

Les points se mettent sur les «i»

Suite de la page 3

rant le vote. Tenant compte du contexte sécuritaire régional et de ses incidences, notamment dans la région septentrionale, et au regard de l'impératif de maintenir la paix et la quiétude des populations durant les opérations de vote pour les élections législatives et régionales de 2024, le décret fixe la date du vote par anticipation des membres des forces de défense, forces de sécurité, forces paramilitaires et réserve opérationnelle, à soixante-douze (72) heures avant le jour du vote général. Le sixième décret crée la « Force Sécurité Élections Législatives et Régionales 2024 » (FOSELR 2024). En vue de garantir la sécurité et de préserver un climat de paix et de sérénité sur l'ensemble du territoire national avant, pendant et après les élections législatives et régionales de 2024, il est créé une force intégrée dénommée « Force Sécurité Élections Législatives et Régionales (FOSELR) 2024 », placée sous la supervision de la commission électorale nationale indépendante (CENI) et le commandement opérationnel du ministère chargé de la sécurité. La Force Sécurité Élections Législatives et Régionales 2024 est composée des forces de défense et de sécurité : police nationale, gendarmerie nationale et réserve opérationnelle. Son organisation dé-

centralisée tient compte du plan de maillage du territoire par les forces de sécurité, et pourra être ajustée en fonction des circonstances.

Réception de l'encre indélébile

Au lendemain de ces décisions du gouvernement, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) a pour sa part réceptionné vendredi 9 février des flacons d'encre indélébile outil indispensable pour garantir la fiabilité et la sécurité d'un scrutin auprès de la société NETCOM SA, qui avait auparavant gagné l'appel d'offre sur la base de la qualité du spécimen d'encre qui avait été proposé.

Appel à candidatures

Dans la foulée de la même journée, la Commission Électorale Nationale Indépendante a procédé à l'appel à candidatures pour les prochaines élections législatives et régionales du 13 avril. Le dépôt des dossiers de candidature a lieu du 19 au 28 février prochains. Selon Dago Yabre, le président de la CENI, l'appel à candidatures est lancé conformément au décret du 08 février 2024 portant convocation du corps électoral. Ainsi, il invite les partis politiques, les regroupements de partis politiques et les groupes de candidats indépendants à procéder au dépôt des dossiers de candidature à compter du lundi 19 février 2024 à 07 heures jusqu'au mercredi 28 février 2024 à minuit. Ce dépôt se fait au

siège de la CENI pour les candidats à l'élection des députés et au siège de chaque CELI pour les candidats à l'élection des conseillers régionaux. Les candidats éligibles aux élections législatives doivent être Togolais de naissance, âgés de 25 ans révolus à la date des élections et inscrit sur une liste électorale, savoir lire, écrire et s'exprimer en langue officielle. Ils ne doivent pas être frappés d'inéligibilité ou se trouver dans une situation d'incompatibilité. « Les députés sont élus au scrutin de liste bloquée à la représentation proportionnelle ; chaque liste comporte le double du nombre de sièges à pourvoir par circonscription électorale. Les candidats sont déclarés élus selon l'ordre de présentation sur la liste », rappelle Dago Yabre. Pour l'élection des conseillers régionaux, les candidats éligibles sont des citoyens des deux (02) sexes, âgés de vingt-cinq (25) ans révolus, jouissant de leurs droits civils et politiques, sachant lire, écrire et s'exprimer en langue officielle, résidant depuis six (06) mois au moins sur le territoire national. « Les conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct, au scrutin de liste bloquée à la représentation proportionnelle ; chaque liste comporte un nombre de candidats supérieur au nombre de siège à pourvoir dans la proportion de cinquante pour cent (50%) », a précisé le président de la CENI. Dossier de candidatures pour les élections

Pour les prochaines élections, le dossier de candidature aux élections législatives et régionales comprend une déclaration de candidature comportant les noms, prénoms et sexe, de chaque candidat de la liste ; les renseignements nécessaires à l'impression du bulletin unique de vote, en l'occurrence le nom du parti politique, du regroupement de partis politiques ou du groupe de candidats indépendants concerné(s) par la liste, le logo sur clé USB et sur support papier ; l'indication de la circonscription électorale dans laquelle la liste est candidate. A préciser que la déclaration de candidature aux élections législatives et régionales doit être accompagnée des pièces telles qu'une copie légalisée du certificat de nationalité togolaise de l'ancien format ou un duplicata du nouveau format ; un extrait de l'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ; un extrait du bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois ; une photo d'identité ; une déclaration par laquelle l'intéressé certifie qu'il pose sa candidature et qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par la loi ; une déclaration indiquant que le parti qui investit le candidat est à jour et en règle vis-à-vis des dispositions de la charte des partis politiques.

« Chaque déclaration de candidature est rangée dans une chemise portant les indications suivantes : le nom du parti politique ou le nom du re-

groupement de partis politiques légalement constitués ou la mention « indépendants » ; la circonscription électorale dans laquelle la liste est candidate ; le nom du candidat ; le numéro d'ordre de présentation sur la liste de candidature », lit-on dans la note de M. Yabre. L'ensemble des déclarations individuelles d'une liste est rangé dans une chemise à sangle revêtue des mentions telles que le nom du parti politique ou le nom du regroupement de partis politiques ou la mention « indépendants » et la circonscription électorale.

A partir du 13 février, les formulaires de déclaration et de transmission de candidatures peuvent être retirés au secrétariat de la CENI et au siège de chaque CELI, tous les jours ouvrables, de 07h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30. La CENI tient à signaler qu'aucun dossier incomplet ne sera accepté. Pour l'heure tout est fin prêt pour la tenue des élections législatives et régionales. En attendant la reconstitution de la Haute autorité de l'audiovisuel de la communication (HAAC) et la cour constitutionnelle dans les prochains jours, les candidats et les partis politiques sont bien lancés pour mouiller le maillot sur le terrain, point n'est à rêver encore un quelconque report.

Daniel A.

L'ARCOP en atelier de revue des marchés publics à Lomé

A Lomé se tient depuis mardi 13 février un séminaire de trois jours organisé par l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP). Cette activité qui a réuni les personnes responsables des marchés publics et les membres des différentes cellules de gestion des marchés publics venus de l'intérieur du pays et de Lomé, vise à passer au peigne fin la revue des marchés publics de l'année 2024 passée au titre de 2023

Il s'agit au cours des travaux, selon l'ARCOP, de se concentrer sur la collecte de données, l'identification des difficultés et le partage des bonnes pratiques en matière de gestion des marchés publics. Chaque responsable des marchés publics présentera sa situation afin de permettre des recommandations d'actions collectives visant à améliorer le système de la commande publique au Togo. « Les

revues des marchés publics prévues pour cette année 2024 sont spécifiquement destinées à apprécier le niveau d'exécution des plans prévisionnels de passation publics de l'ensemble des Autorités contractantes au cours de l'année écoulée. Apprécier le niveau d'intégration de données relatives aux marchés publics dans l'outil de Suivi des Marchés Publics du Togo (OSMAPT); collecter les données sur



Aftar Morou, DG de l'ARCOP (2^{ème} à partir de la droite) à l'ouverture de l'atelier

tous les marchés approuvés en 2023 et au cours des trois premiers trimestres de 2024 auprès des autorités contractantes participantes. Aussi recenser les difficultés relatives au remplissage des données dans l'OSMAPT. Il s'agit également de partager les expériences et les bonnes pratiques en matière de gestion des marchés publics à partir de la situation que chaque personne responsable des marchés publics présentera lors des échanges. Recenser l'ensemble des difficultés ayant émaillé la gestion des marchés publics au cours de l'année 2023; faire des recommandations d'actions correctives et préventives de nature à améliorer la performance du système de la commande publique » a expliqué Aftar Morou, Directeur général de l'ARCOP. Il a également souligné l'importance de la digitalisation dans ce processus. Il a déclaré : « Les revues des marchés publics passées pour cette année 2024, sont spécifiquement destinées à apprécier le niveau d'exécution des

plans, d'apprécier le niveau d'intégration des données relatives aux marchés publics dont l'outil de suivi des marchés publics s'adapte afin d'amener les différentes autorités contractantes à remplir cet outil. Nous sommes aujourd'hui engagés dans la digitalisation. C'est important de pouvoir saisir cette opportunité de la digitalisation pour améliorer la collecte de centralisation des données qui doivent être analysées pour identifier les faiblesses de notre système et l'améliorer ».

Notons que, les marchés publics constituent un élément essentiel de fournitures de services publics, de bonne gouvernance et de promotion de l'économie durable avec une croissance inclusive.

Carole A.

Difficile respect de la limitation des mandats en Afrique : Et si les Constitutionnalistes du continent noir posaient désormais leurs orteils sur l'héritage de nos ancêtres ?

Suite de la page 3

Face au tumulte sénégalais, une réflexion s'impose : n'est-il pas venu le temps de repenser nos Constitutions, de les défaire des chaînes de l'imitation pour les ancrer fermement dans le sol de nos réalités ? L'heure est à l'audace créatrice, à l'invention de formes politiques qui, tout en s'inscrivant dans la modernité, ne renient pas l'héritage de nos ancêtres.

Les récentes vagues de modifications constitutionnelles, bien qu'elles puissent susciter des craintes, offrent également une opportunité sans précédent de réappropriation de notre destin politique. Que ces efforts ne soient pas vains, qu'ils conduisent à l'émergence de Constitutions réellement africaines, reflets fidèles de nos valeurs, de nos rêves et de nos ambitions.

En définitive, la question de la limitation des mandats présidentiels, bien qu'importante, ne saurait se suffire à elle-même comme garantie d'une démocratie mature et équilibrée dans nos pays africains. Elle ne représente qu'un aspect, certes non négligeable, de la vaste entreprise de construction démocratique à laquelle nous sommes conviés. Cette entreprise, pour être couronnée de succès, exige de nous une introspection profonde et un engagement renouvelé à façonner des institutions politiques qui soient le véritable reflet de nos sociétés, dans toute leur diversité et complexité.

Il est impérieux de reconnaître que la stabilité et la prospérité de nos nations ne sauraient être atteintes par la seule imitation des modèles extérieurs. Les démocraties occidentales, avec leurs propres mérites et défauts, ont évolué dans des contextes historiques et culturels spécifiques qui diffèrent grandement des nôtres. Tenter de calquer leurs solutions sur nos problématiques, sans adaptation ni réflexion critique, reviendrait à ignorer la richesse de notre patrimoine et la spécificité de nos défis.

L'heure est donc à la réinvention d'une démocratie africaine, ancrée dans les valeurs de

solidarité, de respect mutuel, de justice et d'équité qui ont guidé nos communautés à travers les âges. Cette démocratie africaine de demain devra être inclusive, permettant à chaque voix de se faire entendre, à chaque citoyen de participer pleinement à la vie politique, économique et sociale de son pays. Elle devra être résiliente, capable de s'adapter aux changements et de faire face aux crises sans perdre de vue les principes de liberté et de dignité humaine.

Finalement, repenser nos Constitutions dans cet esprit d'authenticité et d'innovation constitue une étape cruciale vers l'affirmation de notre souveraineté démocratique. Cela implique un dialogue national inclusif, où toutes les composantes de la société peuvent contribuer à la formulation d'un projet politique commun. Ce processus, loin d'être un simple exercice de rédaction juridique, doit être envisagé comme un moment fondateur, une occasion de redéfinir notre identité collective et de tracer les contours d'un avenir partagé.

Dans cette quête d'une démocratie véritablement africaine, rappelons-nous que les plus grandes œuvres sont celles bâties sur les fondations les plus solides. Notre fondation, c'est notre africanité, dans sa splendide diversité et son profond sens de la communauté. Enracinons nos démocraties dans cette terre fertile, et nous verrons s'épanouir des sociétés justes, prospères et véritablement démocratiques, où la limitation des mandats ne sera plus vue comme une fin en soi, mais comme un des multiples moyens d'assurer la bonne gouvernance et le respect du pouvoir au service du peuple.

Ainsi, l'appel à l'africanité de nos Constitutions n'est pas un repli sur soi, mais une invitation à puiser dans notre riche héritage pour édifier des démocraties robustes, adaptées à nos réalités et aspirant à l'universel. C'est dans cette direction que nous devons avancer, avec courage et détermination, pour bâtir des nations africaines fortes, unies et résolument tournées vers l'avenir.

icilome.com & chronique

La Saint Valentin 2024 mise en berne par le mercredi des Cendres :

« À travers le désert Dieu nous guide vers la liberté », Pape François

Hier 14 février devrait être célébré comme chaque année, la Saint-Valentin, appelée Valentine's Day en anglais. Cependant ce jour qui symbolise la fête de l'amour un moment où les couples célèbrent ainsi leur union, en échangeant des mots doux et en s'offrant des cadeaux n'a pas eu lieu. Et pour cause, la date de 14 février 2024 a coïncidé avec le mercredi des Cendres qui marque le début de carême chez les chrétiens catholiques. Ces derniers qui sont plus adeptes de ces deux célébrations ont accordé la priorité à ce qui les introduit dans le temps de carême. Bien que la célébration de la saint Valentin est plus festive et marquée par des manifestations joyeuses de témoignages de vie de couple entre homme et femme dans la foi en Christ, les chrétiens ont préféré le silence, le recueillement, la prière, la pénitence et le jeûne qui caractérisent le mercredi des Cendres.

Message du Pape pour le Carême 2024: « À travers le désert Dieu nous guide vers la liberté »

Chers frères et sœurs ! Lorsque notre Dieu se révèle, il communique la liberté : « Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison d'esclavage » (Ex 20, 2). C'est ainsi que s'ouvre le Décalogue donné à Moïse sur le mont Sinaï. Le peuple sait bien de quel exode Dieu parle : l'expérience de l'esclavage est encore gravée dans sa chair. Il reçoit les dix commandements dans le désert comme un chemin vers la liberté. Nous les appelons « commandements », pour souligner la force de l'amour avec lequel Dieu éduque son peuple. Il s'agit en effet d'un appel vigoureux à la liberté. Il ne se réduit pas à un seul événement, car il mûrit au cours d'un cheminement. De même qu'Israël dans le désert conserve encore en lui l'Égypte – en fait, il regrette souvent le passé et murmure contre le ciel et contre Moïse – de la même façon, aujourd'hui, le peuple de Dieu garde en lui des liens contraignants qu'il doit choisir d'abandonner. Nous nous en rendons compte lorsque nous manquons d'espérance et que nous errons dans la vie comme sur une lande désolée, sans terre promise vers laquelle tendre ensemble. Le Carême est le temps de la grâce durant lequel le désert redevient – comme l'annonce le prophète Osée – le lieu du premier amour (cf. Os 2, 16-17). Dieu éduque son peuple pour qu'il sorte de l'esclavage et expérimente le passage de la mort à la vie. Comme un époux, il nous ramène à lui et murmure à notre cœur des paroles d'amour. L'exode de l'esclavage vers la liberté n'est pas un chemin abstrait. Pour que notre Carême soit aussi concret, la première démarche est de vouloir voir la

réalité. Lorsque, dans le buisson ardent, le Seigneur attira Moïse et lui parla, il se révéla immédiatement comme un Dieu qui voit et surtout qui écoute : « J'ai vu, oui, j'ai vu la misère de mon peuple qui est en Égypte, et j'ai entendu ses cris sous les coups des surveillants. Oui, je connais ses souffrances. Je suis descendu pour le délivrer de la main des Égyptiens et le faire monter de ce pays vers un beau et vaste pays, vers un pays, ruisselant de lait et de miel » (Ex 3, 7-8). Aujourd'hui encore, le cri de tant de frères et sœurs opprimés parvient au ciel. Posons-nous la question : est-ce qu'il nous parvient à nous aussi ? Nous ébranle-t-il ? Nous émeut-il ? De nombreux facteurs nous éloignent les uns des autres, en bafouant la fraternité qui, à l'origine, nous liait les uns aux autres. Lors de mon voyage à Lampedusa, j'ai opposé à la mondialisation de l'indifférence deux questions de plus en plus actuelles : « Où es-tu ? » (Gn 3, 9) et « Où est ton frère ? » (Gn 4, 9). Le parcours de Carême sera concret si, en les écoutant à nouveau, nous reconnaissons que nous sommes encore sous la domination du Pharaon. Une domination qui nous épuise et nous rend insensibles. C'est un modèle de croissance qui nous divise et nous vole l'avenir. La terre, l'air et l'eau en sont pollués, mais les âmes sont elles aussi contaminées. En effet, bien que notre libération ait commencé avec le baptême, il subsiste en nous une inexplicable nostalgie de l'esclavage. C'est comme une attirance vers la sécurité du déjà vu, au détriment de la liberté. L'exode Je voudrais souligner, dans le récit de l'Exode, un détail qui n'est pas sans importance : c'est Dieu qui voit, qui s'émeut et qui libère, ce n'est pas Israël qui le demande.



Le Pharaon, en effet, anéantit même les rêves, vole le ciel, fait apparaître comme immuable un monde où la dignité est bafouée et où les relations authentiques sont déniées. En un mot, il réussit à enchaîner à lui-même. Posons-nous la question : est-ce que je désire un monde nouveau ? Suis-je prêt à me libérer des compromis avec l'ancien ? Le témoignage de nombreux frères évêques et d'un grand nombre d'artisans de paix et de justice me convainc de plus en plus à devoir dénoncer un défaut d'espérance. Il s'agit d'un obstacle au rêve, d'un cri muet qui monte jusqu'au ciel et touche le cœur de Dieu et ressemble à ce regret de l'esclavage qui paralyse Israël dans le désert, en l'empêchant d'avancer. L'exode peut prendre fin : autrement, on ne pourrait pas expliquer pourquoi une humanité qui a atteint le seuil de la fraternité universelle et des niveaux de développement scientifique, technique, culturel et juridique capables d'assurer la dignité de tous, tâtonne dans l'obscurité des inégalités et des conflits. Dieu ne s'est pas lassé de nous. Accueillons le Carême comme le temps fort durant lequel sa Parole s'adresse de nouveau à nous : « Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison d'esclavage » (Ex 20, 2). C'est un temps de conversion, un temps de liberté. Jésus lui-même, comme nous le rappelons chaque année à l'occasion du premier dimanche de Carême, a été conduit par l'Esprit au désert pour être éprouvé dans sa liberté. Pendant quarante jours, il sera devant nous et avec nous : il est le Fils incarné. Contrairement au Pharaon, Dieu ne veut pas des sujets, mais des fils. Le désert est l'espace dans lequel notre liberté peut mûrir en une décision personnelle de ne pas retomber dans l'esclavage. Pendant le Carême, nous trouvons de nouveaux critères de jugement et une communauté avec laquelle nous engager sur une route que nous n'avons jamais parcourue auparavant. Cela implique une lutte : le livre de l'Exode et les tentations de Jésus dans le désert nous le di-

sent clairement. À la voix de Dieu, qui dit : « Tu es mon Fils bien-aimé ; en toi, je trouve ma joie » (Mc 1, 11) et « Tu n'auras pas d'autres dieux en face de moi » (Ex 20, 3), s'opposent en effet les mensonges de l'ennemi. Les idoles sont plus redoutables que le Pharaon : nous pourrions les considérer comme sa voix en nous. Pouvoir tout faire, être reconnu par tous, avoir le dessus sur tout le monde : chaque être humain ressent en lui la séduction de ce mensonge. C'est une vieille habitude. Nous pouvons nous accrocher ainsi à l'argent, à certains projets, à des idées, à des objectifs, à notre position, à une tradition, voire à certaines personnes. Au lieu de nous faire avancer, elles nous paralyseront. Au lieu de nous rapprocher, elles nous opposeront. Mais il y a une nouvelle humanité, le peuple des petits et des humbles qui n'a pas succombé à l'attrait du mensonge. Alors que les idoles rendent muets, aveugles, sourds, ou immobiles ceux qui les servent (cf. Ps 114, 4), les pauvres en esprit sont immédiatement ouverts et prêts : une silencieuse force de bien qui guérit et soutient le monde. Il est temps d'agir, et durant le Carême, agir c'est aussi s'arrêter. S'arrêter en prière, pour accueillir la Parole de Dieu, et s'arrêter comme le Samaritain, en présence du frère blessé. L'amour de Dieu et du prochain est un unique amour. Ne pas avoir d'autres dieux, c'est s'arrêter en présence de Dieu, devant la chair de son prochain. C'est pourquoi la prière, l'aumône et le jeûne ne sont pas trois exercices indépendants, mais un seul mouvement d'ouverture, de libération : finies les idoles qui nous alourdissent, finis les attachements qui nous emprisonnent. C'est alors que le cœur atrophié et isolé s'éveillera. Alors, ralentir et s'arrêter. La dimension contemplative de la vie, que le Carême nous fera ainsi redécouvrir, mobilisera de nouvelles énergies. En présence de Dieu, nous devenons des frères et des sœurs, nous percevons les autres avec une intensité nouvelle : au lieu de menaces et d'ennemis, nous trouvons des compagnons et

des compagnes de route. C'est le rêve de Dieu, la terre promise vers laquelle nous tendons une fois sortis de l'esclavage. La forme synodale de l'Église, que nous redécouvrons et cultivons ces dernières années, suggère que le Carême soit aussi un temps de décisions communautaires, de petits et de grands choix à contre-courant, capables de changer la vie quotidienne des personnes et la vie d'un quartier : les habitudes d'achat, le soin de la création, l'inclusion de celui qui n'est pas visible ou de celui qui est méprisé. J'invite chaque communauté chrétienne à faire cela : offrir à ses fidèles des moments pour repenser leur style de vie ; se donner du temps pour vérifier leur présence dans le quartier et leur contribution à le rendre meilleur. Quel malheur si la pénitence chrétienne ressemblait à celle qui attristait Jésus. À nous aussi, il dit : « Et quand vous jeûnez, ne prenez pas un air abattu, comme les hypocrites : ils prennent une mine défaite pour bien montrer aux hommes qu'ils jeûnent » (Mt 6, 16). Au contraire, que l'on voie la joie sur les visages, que l'on sente le parfum de la liberté, qu'on libère cet amour qui fait toutes choses nouvelles, en commençant par les plus petites et les plus proches. Cela peut se produire dans chaque communauté chrétienne. Dans la mesure où ce Carême sera un Carême de conversion, alors l'humanité égarée éprouvera un sursaut de créativité : l'aube d'une nouvelle espérance. Je voudrais vous dire, comme aux jeunes que j'ai rencontrés à Lisbonne l'été dernier : « Cherchez et risquez, cherchez et risquez. À ce tournant de l'histoire, les défis sont énormes, les gémissements douloureux. Nous assistons à une troisième guerre mondiale par morceaux. Prenons le risque de penser que nous ne sommes pas dans une agonie, mais au contraire dans un enfantelement ; non pas à la fin, mais au début d'un grand spectacle. Il faut du courage pour penser cela » (Rencontre avec les jeunes universitaires, 3 août 2023). C'est le courage de la conversion, de la délivrance de l'esclavage. La foi et la charité tiennent la main de cette « petite fille espérance ». Elles lui apprennent à marcher et elle, en même temps, les tire en avant [1]. Je vous bénis tous ainsi que votre cheminement de Carême.

**Rome, Saint-Jean-de-Latran, le 3 décembre 2023, 1er dimanche de l'Avent.
FRANÇOIS**

**Lisez et faites lire
votre journal
Chronique de la Semaine**

CAN : Les moments les plus fous d'une édition 2024 fantastique

Du 13 janvier jusqu'au 11 février et le triomphe improbable de la Côte d'Ivoire. La CAN 2024 a offert un spectacle époustouflant fait de surprises et de rebondissements improbables. Revivez les meilleurs épisodes de cette édition hors norme.

Les organisateurs ivoiriens l'avaient annoncée comme la «CAN de l'hospitalité». À l'heure du bilan, l'édition 2024 restera surtout celle du spectacle et des coups de théâtre en pagaille. Dimanche, 11 février 2024, le tournoi s'est clôturé par la victoire aussi belle qu'improbable de la Côte d'Ivoire sur son sol face au Nigeria (2-1). Au lendemain d'un mois de folie, retour sur les moments les plus marquants d'une Coupe d'Afrique qui marquera l'histoire du ballon rond sur le continent.

Une phase de poules des plus surprenantes

Malgré la règle du repêchage des meilleurs troisièmes, la phase de poules n'a pas empêché les surprises en tout genre et la CAN a eu son lot d'éliminations prématurées, et de qualifications inattendues. La Mauritanie ne s'était jamais qualifiée pour la phase finale d'une CAN, jusqu'à ce que ... Avec deux matchs nuls, l'Algérie n'avait même pas besoin de battre les «Mourabitounes» pour atteindre le prochain tour. Sauf que les Mauritaniens ont incrusté les huitièmes en invité surprise, en battant courageusement une équipe algérienne sans inspiration grâce à un but de Yali Dellahi (1-0). Le scandale national provoqué par les Fennecs aura coûté la poste de Belmadi, mais aura néanmoins offert un moment d'histoire à son bourreau novice.

L'Algérie pleure, la Mauritanie sourit.

Les déceptions nées des échecs des gros ont aussi causé la réussite des petits. Dans la catégorie première fois, la Namibie a rejoint la Mauritanie pour une entrée dans la matière en termes de qualification au second tour. Les «Brave Warriors» ont participé à sortir la Tunisie vainqueur de la France à la Coupe du Monde 2022, et trois autres outsiders se sont eux emparés des premières places de groupes relevés. D'abord la fameuse Guinée Équatoriale sans pitié pour le pays hôte, qui a humilié la Côte d'Ivoire 4-0 devant son public, et terminant devant le Nigeria. Le Cap-Vert aussi a réalisé cet exploit, surpassant l'Égypte et le Ghana. Enfin, l'Angola a surpris le Burkina-Faso et l'Algérie en leur volant la vedette. À la 90ème minute d'un match plié pour le Ghana (2-0), Ofori le gardien des Blacks

Stars hésite et touche le ballon involontairement, provoquant un corner adverse. Résultat, les Mambas marquent et se relancent, avant de causer la perte des Ghanéens en égalisant deux minutes plus tard. Éliminé avec sa sélection, Inaki Williams est déjà de retour à Bilbao, pour le match de Coupe du Roi contre Barcelone seulement 48h après. Entré en jeu, c'est lui qui va délivrer l'Athletic Club de Bilbao en prolongations (4-2 résultat final), alors qu'il revient tout juste d'Afrique. Le retour express de l'international ghanéen a été efficace, plus que son équipe nationale à la CAN...

Allo Hervé ? La Côte d'Ivoire te réclame

Le drame national éclate après la gifle infligée par la Guinée équatoriale à la Côte d'Ivoire, les joueurs sont pris pour cible, des supporters se révoltent à l'intérieur et à l'extérieur du stade portant le nom du président. L'image du pays est salie sur son propre sol, et Jean-Louis Gasset est poussé vers la sortie. Champion avec les Éléphants en 2015, Hervé Renard est appelé en sauveur par la fédération, qui réclame le prêt du sélectionneur de l'Équipe de France féminine à la FFF pour terminer sa CAN, du jamais vu. La rumeur d'une «pige exceptionnelle» ne dure pas bien longtemps, avant d'être balayée par l'instance du football français, et la FIF doit se «rabattre» sur l'inexpérimenté Emerse Faé. Voilà le contexte chaotique, dans lequel l'ancien adjoint de Gasset prend les reines de la sélection. Avec la victoire à la clé, le nom qui va être retenu sera celui de Faé, mais cet épisode lunaire et inédit qu'a offert la fédération ivoirienne ne sera pas oublié. Heureusement pour eux, les hôtes de la compétition ont été miraculés notamment grâce à la victoire du Maroc contre la Zambie.

L'effet papillon a eu de terribles conséquences

Une simple touche de balle anodine du gardien Ghanéen n'a pas seulement impacté le Barca, mais a fait basculer toute la compétition. Car si le Ghana n'avait pas été éliminé, la Côte d'Ivoire l'aurait été à sa place, ce qui aurait chamboulé toute la suite du tableau final quand on sait la fin de celui-ci. Avec deux petits points, les «Black Stars» n'ont pas fait partie des repêchés, et ont laissé une minuscule place au pays qui les accueille. Grâce à ce coup du sort, les «Éléphants» sont passés dans un



trou de souris, en tant que pire des quatre meilleurs troisièmes, et ont continué à forcé leur destin dans les derniers instants, comme en phase à élimination direct face au tenant du titre Sénégalais, et contre le Mali. Ils n'ont d'ailleurs pas été les seuls à s'en sortir au bout du suspense de leurs matchs.

1 but sur 5 a été marqué en toute fin de rencontre. Le chiffre est colossal, 26 buts ont été inscrits après la 85ème minute de jeu, cette CAN a marqué les esprits par son suspense. Tout était possible tant que le coup de sifflet final n'avait pas retenti. Parmi ces 20% de réalisations dans les dernières minutes, comptant 4 matchs avec plusieurs buts dans la fin de rencontre, on y retrouve des moments mémorables. L'élimination du Ghana bien sûr, et la qualification en extremis du Cameroun par exemple. Alors que Colley renverse les Lions Indomptables (85e), les Camerounais réagissent deux minutes plus tard (87e), avant de s'imposer grâce au Rennais Wooh (90+1e), tout en se faisant peur d'un but refusé par la VAR (90+3e). Sacré coup de chaud. Il y a aussi la libération égyptienne, sur un lob de Mostafa Mohamed (90+3e), suivie de l'égalisation dans la foulée de Teixeira pour maintenir l'invincibilité Cap-verdienne (90+9e), dans un match sans fin. Sans oublier les huitièmes de finale, qui ont vu la Guinée, le Cap-Vert, mais surtout l'Afrique du Sud l'emporter dans les derniers instants face au Maroc. À 1-0, Hakimi pense avoir la balle de survie au bout du pied, et manque le penalty égalisateur (85e), Mokoena en profite pour remuer le couteau dans la plaie et scelle la qualif des Bafana Bafana sur un coup franc magistral. Mais les maîtres en la matière sont incontestablement les nouveaux champions d'Afrique. Ressuscités, les Éléphants sont devenus immortels et ont renversé la vapeur par deux fois contre le Sénégal et le Mali. En huitièmes, Kessié entraîne les Lions de la Teranga ultra-favoris, dans l'enfer des tirs au but, et les Ivoiriens renvoient Sadio Mané et compagnie à la maison. Puis en quarts, et alors qu'ils sont ré-

duits à 10, c'est Adingra qui sauve son pays à la 90ème des griffes des Aigles Maliens, Diakité l'imite au bout des prolongations (120+2e), et plonge le Stade de la Paix en plein délire. Les miraculés ont refusé de perdre, que ce soit en dans le jeu ou aux tirs au but.

Ronwen Williams maître des tirs aux buts

Lui aussi aime cet exercice. Élu meilleur gardien de la CAN 2024, Williams n'a pas volé sa récompense. En quart de finale, le capitaine Sud-Africain va multiplier les parades, pour forcer le Cap-Vert à aller jusqu'aux tirs au but, son moment préféré. Pour la première fois de l'histoire des grandes compétitions internationales (Coupe du Monde, Euro, CAN, Copa America), il va réaliser l'exploit d'arrêter 4 tentatives des «Requins Bleus», jamais un portier n'avait réussi cette performance. Finalement, il va guider les siens vers une honorable troisième place, là où il s'est encore illustré après les prolongations.

Tout est bien qui finit bien
De toutes les surprises, celle qui a clôturé ce mois riche en émotions est la plus belle. Sé-

bastien Haller, victime d'un cancer des testicules en juillet 2022, porte la Côte d'Ivoire sur le toit de l'Afrique en marquant le but victorieux en finale contre le Nigeria. La rédemption d'un homme encore absent des terrains il y a un peu plus d'un an force le respect. Le sacre d'une équipe talentueuse et pleine de caractère, guidée par un néo-sélectionneur est admirable. Finalement tout est bien qui finit bien. Alors que la Côte d'Ivoire a remporté à domicile sa troisième CAN, dimanche face au Nigeria, les Éléphants n'ont pas été les seuls à recevoir des trophées. Avant la remise de la coupe apportée par l'ambématique, le long protocole a honoré les têtes d'affiche de cette CAN 2023, et notamment capitaine des Éperviers du Togo, Emmanuel Séyi Adebayor, le portier sud-africain Ronwen Williams, désigné meilleur gardien de la compétition, lui qui a stoppé quatre tirs au but cap-verdiens en quarts de finale, et deux congolais en petite finale. Le soulier d'or a été décerné à Emilio Nsue de la Guinée équatoriale (5 buts), et le titre de meilleur joueur à William Troost-Ekong, finaliste malheureux avec le Nigeria malgré son but. Simon Adingra, élu meilleur joueur du match face aux Super Eagles, est également le meilleur jeune de la compétition. Émerse Faé, quant à lui, est le meilleur sélectionneur de cette CAN. Et dire qu'il avait commencé le tournoi avec la casquette d'entraîneur adjoint.

CS

COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES Relatif au déménagement de la Division des Opérations Fiscales du Golfe 2

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance de la population en général, des partenaires et des usagers en particulier, que la Division des Opérations Fiscales du Golfe 2 (Hédzranawoé) a déménagé dans de nouveaux locaux, au quartier Novissi. La Division des Opérations Fiscales du Golfe 2 (Hédzranawoé) se situe désormais dans la 3ème rue à gauche, en allant de la station d'essence MRS Novissi vers la station d'essence Oando (Avenue Akei), ou dans la 4ème rue à droite, en partant de Oando vers MRS Novissi. Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le 92877400. Un accueil chaleureux et un service de qualité vous y attendent.

Fait à Lomé, le 13 février 2024
Le Commissaire Général
Philippe Kokou B. TCHODIE

ALERTE ARNAQUE

Évitez d'envoyer de l'argent par Tmoney ou Flooz

Aucun paiement ne se fait à la DCCFE par Tmoney ou Flooz. Les paiements pour l'obtention du titre foncier se font uniquement dans les agences des banques partenaires et sur les bornes électroniques installées au siège de l'OTR et à la DCCFE.

8280

Signalez toute tentative d'escroquerie en appelant le numéro vert



FEDERER POUR BATIR
f t i o i n www.otr.tg

SAFER

Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)